



Pôle adhésions

Bp 30237 - 24102 Bergerac cedex
michel.delpon@clubvisionhydrogene.org

Cotisations 2026

Association Loi 1901
Réduction d'impôt de 66%
www.clubvisionhydrogene.org

Nom de l'organisation

Start-up H2 - 450€

Nom.....

Entreprise H2 - 900€

Prénom.....

Fonction.....

Téléphone.....

Mobile.....

Email.....

Fonds d'investissement - 1000€

Adresse 1.....

Collectivité territoriale - 1000€

Adresse 2.....

Fondation - 500€

Code postal.....

Association - 500€

Ville.....

Personne physique - 50€

Pays.....

Web.....

Je soussigné.e

agissant au nom de l'organisation

souhaite adhérer à l'Association Club Vision HYDROGÈNE.

Pour la cotisation 2026, mon organisation fait le virement d'un montant de sur l'IBAN ci-dessous et recevra le reçu fiscal correspondant pour réduction d'impôt de 66%.

Virement - RIB/ IBAN

IBAN : FR76 1558 9245 8107 7392 0854 034 - **BIC :** CMBRFR2BXXX - **Titulaire :** Club Vision Hydrogène

Fait à

le

Signature

* Le Bénéficiaire déclare qu'il est une association, d'intérêt général dont l'activité prépondérante répond aux critères requis par la réglementation fiscale en vigueur (dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts) pour être habilité à recevoir des dons et à émettre les reçus fiscaux correspondants. À ce titre, il atteste que les sommes reçues sont affectées à une activité non lucrative et qu'elles sont, par conséquent, non soumises aux impôts commerciaux.